Tu t'inscris à la formation BACV OXYJeunes !

Voici les informations principales

Renseignements généraux - A.S.B.L. OXYJeunes

- **Adresse** : rue Albert Ier, 89 à 6240 FARCIENNES,
- **Secrétaire Générale** : Audrey Jacmart
- **Coordinateur Formation** : Noto Christopher
- **Téléphone** : 071/388400
- **Adresse mail** : formation@oxyjeunes.be

Inscription en ligne

Lors de l'inscription en ligne, différentes informations vous sont demandées.

- **La Fiche santé** : un résumé des informations sur la santé du participant.
- **Les autorisations liées au participant** comme l'autorisation en cas d'urgence ou le droit à l'image.

Autorisation en cas d'urgence :

Accord prise en charge traitement : Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant l'accueil du participant par les responsables de la structure ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé du participant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

Droits à l'image et protection des données personnelles :

Lors de mon inscription, j'accorde ou non à l'ASBL OXYJeunes, l'autorisation d'utiliser mon image dans une vidéo ou d'autres supports numériques dans toutes ses publications, y compris les publications sur internet, à des fins non commerciales, dans le cadre de la formation d'animateur ou de coordinateur en Centre de Vacances.
Je suis informé que je peux, à tout moment, exercer mon droit d'accès à l'image afin d'en vérifier son utilisation. Je suis également informé que je peux exercer mon droit de rectification ou retirer, à tout moment, mon consentement en prenant contact avec l'adresse mail suivante : info@oxyjeunes.be
Les données recueillies suite à cette inscription sont soumises à la loi sur la protection des données et traitées selon le RGPD de l'ASBL OXYJeunes. Elles sont supprimées au plus tard 30 jours après la fin de l'activité à l'exception de celles nécessaires à la validation et l'obtention des brevets.

Accès à la formation BACV

Cette formation est accessible à partir de 16 ans (avoir 16 ans au premier jour de la formation).

La formation BACV c'est...

- Une formation basée sur les principes de **l'Éducation Permanente**, qui vise à mettre en place des formations participatives, dynamiques et ouvertes à tout public, où chacun a l'occasion d'apprendre à son rythme, et de mettre en pratique ses nouvelles connaissances.
- Une formation qui débouche sur **un brevet homologué, délivré par la Fédération Wallonie Bruxelles.**
- Une porte ouverte vers **une perspective de carrière**. L'**Animation** est un domaine vaste dans lequel tu pourras t'engager professionnellement grâce au parcours que nous proposons.

Programme de la formation BACV 2026

Voici les différentes dates de formation. Tous ces modules sont organisés en résidentiel.
Un courriel reprenant toutes les informations pratiques te sera envoyé environ 3 semaines avant chaque module. **OXYJeunes se réserve le droit de modifier les dates et lieux.**

- **Module 1 « Vivre des animations » -** Du 14 au 18 février 2026 – (Lieu à déterminer)
- **Module 2 « Je deviens animateur et je crée des projets » -** Du 25 au 29 avril 2026 – (Lieu à déterminer)
- **Journée d'avant stage –** Samedi 30 mai 2026
- **Stage Pratique* –** 3 semaines durant les vacances d'été
- **Journée retour de stage –** Samedi 19 septembre 2026
- **Module 3 « Je suis animateur » -** Du 28 octobre au 01 novembre 2026 (sous réserve du calendrier scolaire) – (Lieu à déterminer)
- **Module 4 « Je suis en perpétuelle évolution » -** Du 18 en soirée au 20 décembre 2026 – (Lieu à déterminer) ;

A partir du premier jour de formation, le participant a 36 mois pour terminer celle-ci.

***Les stages pratiques** doivent obligatoirement se dérouler dans des Centres de vacances agréés par l'ONE.

Modalités de paiement

Le montant total de la formation (hors frais de transport et hors frais spéciaux de supervision) est de 550 € (ce montant inclut les activités de formation, l'hébergement, les assurances, les supports didactiques…).

Plusieurs solutions s'offrent à toi pour le paiement de cette formation :
Un versement de **100 euros d'acompte** est demandé pour valider définitivement ton inscription.
Celui-ci est à effectuer dès que possible sur notre compte **BE82.2600.1695.5568** avec la communication « **NOM – PRENOM – Formation BACV 2026 ».**

Coût de la formation (hors frais d'accompagnement de stage) – 550€			
Date de paiement	**Paiement en 1 fois**	**Plan de paiement**	**Ordre permanent**
A l'inscription	550€	100€	100€
			+ 45€/mois de janvier à octobre + frais d'accompagnement de stage
1er février		150€	
1er avril		150€	
1er juillet	Frais d'accompagnement de stage		
1er octobre		150€	

A noter que, si tu souhaites faire ton stage pratique dans un Centre de Vacances non géré par OXYJeunes, cela occasionne des frais supplémentaires de supervision calculés sur base de la distance entre ton lieu de stage et l'ASBL OXYJeunes.

Le participant s'engage à régler l'intégralité des frais de formation ainsi que, le cas échéant, les frais d'accompagnement de stage, conformément à la formule choisie. Le respect des délais de paiement est une condition indispensable pour pouvoir poursuivre la formation.

En cas de difficulté de paiement, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble une solution adaptée à votre situation.

Frais d'accompagnement de stage :

- ***Gratuit*** *si le stage s'effectue dans un Centre de Vacances OXYJEUNES.*
- ***25€****, si le stage s'effectue dans un Centre de Vacances situé dans un rayon de* ***0 à 20 km*** *à partir du siège social de l'ASBL OXYJeunes (Rue Albert 1er, 89 – 6240 Farciennes).*
- ***50€****, si le stage s'effectue dans un Centre de Vacances situé dans un rayon de* ***20 à 50 km*** *à partir du siège social de l'ASBL OXYJeunes (Rue Albert 1er, 89 – 6240 Farciennes).*
- ***75€****, si le stage s'effectue dans un Centre de Vacances situé dans un rayon de* ***50 à 100 km*** *à partir du siège social de l'ASBL OXYJeunes (Rue Albert 1er, 89 – 6240 Farciennes).*
- ***100€****, si le stage s'effectue dans un Centre de Vacances situé dans un rayon de* ***supérieur à 100 km*** *à partir du siège social de l'ASBL OXYJeunes (Rue Albert 1er, 89 – 6240 Farciennes).*

Les stages doivent obligatoirement se dérouler dans des Centres de vacances agréés par l'ONE.

Règlement général

- Conformément aux statuts, **l'A.S.B.L. OXYJeunes** s'engage à laisser le libre accès aux participants, sans discrimination politique, philosophique, idéologique, raciale ou autre.
- L' A.S.B.L. OXYJeunes se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants (tous partenaires confondus) est inférieur à 8 (mesure décrétale).
- L'inscription à la formation d'Animateur en Centre de Vacances sera actée par mail lorsque le dossier inscription aura été complété en ligne par le participant. L'inscription ne sera validée et effective qu'une fois l'acompte payé.
- L'ASBL OXYJeunes décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol (GSM…) lors de la formation.
- Tous les dégâts matériels occasionnés par les participants aux bâtiments occupés et/ou matériels utilisés lors des formations ne sont pas couverts par les assurances de **l'ASBL OXYJeunes**. Ils vous seront donc facturés.
- Les modules de formation auront lieu dans des endroits adaptés choisis par **l'ASBL OXYJeunes.**
- L'équipe de formation et l'ASBL OXYJeunes s'engagent à **:**

- Former des *Animateurs de Centres de Vacances* conformément au Décret du 20 septembre 2001 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
  Cette formation comprend minimum 150 heures de formation de base et 150 heures d'expérience utile.
- Assurer la formation de base et le suivi des stages pratiques.
  Les stages pratiques doivent se réaliser dans une structure encadrée par l'ONE et coordonnée par OXYJeunes.

- Le participant ou le parent du participant mineur s'engage à payer la totalité de la formation selon la formule de paiement choisie.

- En cas **d'arrêt de la formation,** le participant ou parent responsable s'engage à verser la totalité de la somme due à l'ASBL OXYJeunes.
- En cas **de désistement avant le début de la formation**, l'acompte de 100 euros ne sera pas remboursé, en raison de frais administratifs engagés.
- En cas **d'interruption d'un module ou d'absence à un module,** la formation sera suspendue avec une reprise possible l'année suivante. Le module non terminé devra être repris l'année suivante.
- En cas **d'absence à un module pour maladie,** avec présentation d'un **certificat médical**, des dispositions spéciales peuvent être prises au niveau financier, si l'ASBL a été prévenue.

- L'animateur s'engage à respecter les règles de vie ci-jointes et le règlement d'ordre intérieur des différents lieux de formation. **Le non-respect** délibéré de ces **règles** peut être un **motif d'exclusion de la formation**.

Règles de vie :

Pour le bon déroulement de la formation mais aussi pour des raisons de sécurité, nous te demandons de t'engager à respecter quelques règles de vie essentielles :

- Je respecte les infrastructures et le matériel mis à ma disposition.
- Je respecte l'intimité de chacun (non-mixité des chambres). Des espaces communs seront aménagés pour permettre les temps de rencontre, discussion…
- Je contribue à créer une bonne dynamique au sein du groupe et je m'engage à adopter une attitude positive et respectueuse de chacun.
- Je respecte les horaires et je participe activement aux ateliers proposés.
- Je gère mon propre temps de sommeil et je respecte celui des autres.
- J'utilise mon GSM uniquement durant les temps informels (hors ateliers).
- Afin de préserver ma sécurité et celle du groupe :
  - ✓ Je ne quitte pas l'enceinte du domaine et je reste dans les limites définies par les organisateurs.
  - ✓ Seules les personnes faisant partie du groupe de formation sont autorisées à accéder aux lieux de formation.
  - ✓ L'alcool ou autres substances illicites sont formellement interdits.
  - ✓ Si je suis fumeur, j'utilise uniquement les endroits extérieurs prévus à cet usage.
- Je m'engage à respecter la charte de vie en groupe réalisée collectivement.
- Je suis seul responsable de mon matériel. OXYJeunes décline toute responsabilité en cas de casse, de perte, ou de vol (GSM…)

Nous comptons sur toi pour **respecter ces règles de vie** ! L'équipe de formation se réserve le droit d'interrompre la formation de l'animateur dont le comportement empêcherait le bon déroulement de celle-ci.

Nom, prénom et signature du stagiaire :
(Mention lu et approuvé)

Nom, prénom et signature du responsable (si participant mineur) :
(Mention lu et approuvé)